

Département de l'Essonne

**Arrondissement de
Palaiseau**

Canton d'ARPAJON

Commune de

BRUYERES LE CHATEL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2016

L'an deux mil seize le vingt-neuf juin à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 juin 2016, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : Christophe ADEL-PATIENT, Martial BERTHENET, Jean-Louis CLOU, Jean DORET, Laurent FOURMOND, Jeannine GATIN, Arnaud GIRARD, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Laurence LE BIDRE, Fabrice MARION, Arnaud MONTESINO, Annie-France NORMAND, Amélia PEREIRA, Joël PEROT, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Annie RANNOU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : François ALLERMOZ par M.MARION, Isabelle BARAVIAN par Mme PIQUE, Huguette GIRARD par M.BERTHENET.

Absents excusés : Virginie MARTINS-MELO, Christophe PINET.

Mme PEREIRA accepte les fonctions de Secrétaire de séance.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n° D2016/19 du 11/05/2016 : Contrat relatif au balayage mensuel des voies communales, avec la société SENET, pour un montant annuel de 6 864 € TTC.

- Décision n° D2016/20 du 24/05/2016 : Marché relatif à l'assurance Dommages Ouvrage pour la construction du Pôle éducatif avec SMABTP, pour un montant de prime provisionnelle de 90 587,94 € TTC.

- Décision n° D2016/21 du 30/05/2016 : Désignation du Cabinet BVK Avocats Associés afin d'assister et de représenter la commune dans le précontentieux relatif au refus de remboursement de la Taxe Locale d'Équipement.

- Décision n° D2016/22 du 31/05/2016 : Convention avec « L'école de musique E.CHABRIER » pour l'activité chorale pour les Nouvelles Activités Périscolaires pour 450 € TTC.

- Décision n° D2016/23 du 07/06/2016 : Désignation de Maître LE BAUT, Avocat afin d'assister et de représenter la commune dans la procédure de tierce-opposition formée contre les jugements n°1306264, n°1405275 et n°1405279 du 25/02/2016.

- Décision n° D2016/24 du 09/06/2016 : Convention avec « Culture Sans Frontières » pour l'activité danse et percussions africaines pour les Nouvelles Activités Périscolaires pour 2 250 € TTC.

- Décision n° D2016/25 du 15/06/2016 : Convention avec l'association « REPERES » pour l'activité « découverte du jardinage » pour les Nouvelles Activités Périscolaires pour 100 € TTC.

- Décision n° D2016/26 du 16/06/2016 : Avenant n°2 au marché de construction du pôle éducatif, concernant le Lot 1 Terrassement/Gros œuvre/Fondations spéciales (entreprise SABARD SAS) pour la mise en œuvre d'un drain central en galerie technique afin de canaliser les venues d'eau souterraine du site pour 21 314.40€TTC portant ainsi le montant du marché relatif au lot 1 Macro lot Socle et enveloppe à 5 124 343.21 € HT.

- Décision n° D2016/27 du 16/06/2016 : Convention relative à une mission d'assistance technique et administrative avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de l'Essonne pour approfondir sa réflexion sur l'évolution du site dit « l'Hermitage » situé dans l'enceinte du parc du château, pour six mois pour 1 500 €.

PERSONNEL

01 - N°DCM2016/40 Séjours : fixation du temps de travail et de la rémunération

DECIDE d'instituer, à compter du 07/07/2016, en faveur des agents titulaires et non titulaires, le temps de présence pour chaque jour calendaire du séjour de la façon suivante :

- du lundi au samedi : 15 heures de travail effectif (nuitées comprises),

- le dimanche : 15 heures de travail effectif (nuitées comprises) plus un forfait de 7 heures supplémentaires rémunérées sur la base des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires majorées au taux réglementaire.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

URBANISME

02 - N°DCM2016/41 Refus de transfert du Plan Local d'Urbanisme en Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

REFUSE de transférer la compétence urbanisme à Cœur d'Essonne Agglomération. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

03 - N°DCM2016/42 Proposition de modification du périmètre de protection des monuments historiques

APPROUVE la proposition de modification du périmètre de protection pour les abords du monument historique – Eglise Saint Didier.

Adopté par 18 voix et 3 abstentions (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

FINANCES

04 - N°DCM2016/43 Décision modificative n° 1 - Budget Principal M14

FONCTIONNEMENT	Dépenses en €	Recettes en €
611 – Contrat prestation de service	- 2 000,00	
6574 – Subvention Organisme de droit privé	2 000,00	
65548 – Autres contributions (SIBSO)	6 200,00	
022 – Dépenses imprévues	- 6 200,00	
Total Section de Fonctionnement	0,00	0,00

INVESTISSEMENT	Dépenses en €	Recettes en €
1641 – Emprunts en Euro	19 628,50	
1328 – Autres subventions d'investissement		19 628,50
21318 – Travaux autres bâtiments publics	- 51 000,00	
2313 – Op. 33 – Construction Pôle Educatif - DO	51 000,00	
Total Section de Fonctionnement	19 628,50	19 628,50

APPROUVE la Décision Modificative n°1 du Budget Principal M14 ci-dessus.

Adopté par 18 voix et 3 voix contre (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

05 - N°DCM2016/44 Subvention à l'association « La Lisière »

ALLOUE à l'association « La Lisière » la somme de 2 000 € (deux mille euros).

Adopté par 18 voix et 3 voix contre (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

06 - N°DCM2016/45 Ouverture d'une Ligne de Trésorerie

APPROUVE le contrat à intervenir avec la Caisse d'Épargne pour une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000 € et AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

Adopté par 18 voix et 3 voix contre (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

07 - N°DCM2016/46 Redevance d'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz

DECIDE l'institution de la redevance pour occupation provisoire du domaine public communautaire pour chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution et de transport de gaz et FIXE le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux maximum soit 0,35. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

08 - N°DCM2016/47 Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire suite aux intempéries

AUTORISE Monsieur Le Maire à faire effectuer les travaux de toiture de la salle des Anciens rendus nécessaires suite aux intempéries du 28/05 au 05/06/2016 et AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire, au taux maximum. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

AFFAIRES SOCIALES ET LOGEMENT

09 - N°DCM2016/48 Demande de logement social : convention avec l'Etat

APPROUVE la convention relative aux conditions et modalités de fonctionnement du système d'enregistrement de la demande de logement social et DECIDE que la commune de Bruyères-le-Châtel se constitue lieu d'enregistrement des demandes de logements locatifs sociaux. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION ET COMMUNICATION

10 - N°DCM2016/49 Convention d'occupation du Complexe Sportif Sandrine Soubeyrand (C3S) par l'« Association Sportive Bruyères Foot » (ASBF)

APPROUVE la convention avec l'ASBF à compter du 01/09/2016 et autorise Monsieur le Maire à la signer.
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

11 - N°DCM2016/50 Convention d'occupation du Complexe Sportif Sandrine Soubeyrand (C3S) par l'association « Football Club des 3 Vallées » (FC3V)

APPROUVE la convention avec le FC3V à compter du 01/09/2016 et autorise Monsieur le Maire à la signer.
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

12 - N°DCM2016/51 Convention d'occupation du Complexe Sportif Sandrine Soubeyrand (C3S) par l'association « Tennis Club Bruyères-le-Châtel » (TCB)

APPROUVE la convention avec le TCB à compter du 01/09/2016 et autorise Monsieur le Maire à la signer.
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

13 - N°DCM2016/52 Convention d'occupation du bâtiment « Les Sources » par l'association « Ecole de musique Emmanuel Chabrier »

APPROUVE la convention avec l'association « Ecole de musique Emmanuel Chabrier » à compter du 01/09/2016 et autorise Monsieur le Maire à la signer. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

14 - N°DCM2016/53 Règlement intérieur du Dojo

APPROUVE le règlement intérieur du Dojo ci-joint à compter du 01/09/2016 et autorise Monsieur le Maire à le signer. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

15 - N°DCM2016/54 Règlement intérieur du Complexe Sportif Sandrine Soubeyrand (C3S)

APPROUVE le règlement ci-joint à compter du 01/09/2016 et autorise Monsieur le Maire à le signer.
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

16 - N°DCM2016/55 Règlement intérieur du Club House au Complexe Sportif Sandrine Soubeyrand (C3S)

APPROUVE le règlement intérieur du Club House au C3S ci-joint et autorise Monsieur le Maire à le signer.
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

17 - N°DCM2016/56 Modification du règlement du cimetière et du columbarium communal

APPROUVE les modifications du règlement du cimetière et du columbarium communal.
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

QUESTIONS DIVERSES

Des questions diverses sur les points ci-dessous ont été abordées.

18 - Manuels scolaires

19 - Curage réseau

20 – Primaire ouverte de la droite et du centre

21 – Décision n° D2015/21

22 – Aménagement du centre ville

23 – Parking « PROXI »

24 – Complexe Sportif Sandrine Soubeyrand

25 – Projet de passerelle éphémère

Extrait pour affichage, en Mairie,
Le 30/06/2016
Le Maire,



Thierry ROUYER